



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 68

Votants : 73 (dont 5 procurations)

Séance du 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

N°7

OBJET :

CREATION DE  
DEUX BUDGETS  
ANNEXES :

« AEROPORT  
VICHY-CHARMEIL »

ET

« ACTIVITES  
TOURISTIQUES EN  
MONTAGNE  
BOURBONNAISE »

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : 28 DEC. 2017

Publiée ou notifiée  
le : 28 DEC. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les instructions budgétaires M14 et M4,

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi du 7 Août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment ses articles 65 et 68,

**Vu** la délibération n°5 du 16 novembre 2017 approuvant la convention de liquidation du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT) de la Montagne Bourbonnaise,

**Considérant** l'aéroport existant situé sur les communes de Charmeil et de Vichy, propriété de la ville de Vichy,

**Considérant** la reprise par Vichy Communauté de la structure précitée et des missions exercées par celle-ci au 1<sup>er</sup> janvier 2018, au titre de la compétence de la ZAE (zone aéroportuaire),

**Considérant**, à l'issue d'un travail partenarial mené avec la commune de Vichy, la gestion de cet aéroport sous forme de régie autonome gérant un service public industriel et commercial (SPIC), doit être privilégiée (continuité du régime juridique et comptable appliqué antérieurement par la ville de Vichy),

**Considérant** la dissolution du SMAT de la Montagne Bourbonnaise et l'intégration de ses compétences au sein de la communauté d'agglomération Vichy Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Considérant** la nécessaire de traçabilité des dépenses et recettes liées aux compétences précitées,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- De créer un budget annexe dénommé « Aéroport Vichy-Charmeil »,
- D'opter pour la nomenclature comptable M4,
- D'opter pour un assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), et une déclaration mensuelle de celle-ci,
- D'opter pour un vote des crédits au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération en section d'investissement,
- D'opter pour une comptabilisation des provisions en régime semi-budgétaire,
- De créer un budget annexe dénommé « Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise »,
- D'opter pour la nomenclature comptable M14,
- D'opter pour un non-assujettissement du budget à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), néanmoins trois services seront assujettis à TVA pour les opérations concernant la Loge des Gardes, le plan d'eau de Saint Clément et la Maison du Verrier à St Nicolas des Biefs,
- D'opter pour un vote des crédits au niveau du chapitre, en section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération en section d'investissement,
- D'opter pour une comptabilisation des provisions en régime semi-budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - création de deux budgets annexes / aéroport Vichy-Charmeil ET  
ACTIVITES TOURISTIQUES EN MONTAGNE BOURBONNAISE

.....  
Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé 28/12/2017

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20DEC2017\_7

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2017\_7a-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 7.pdf ( 99\_DE-003-240300426-20171220-20DEC2017\_7A-DE-  
1-1\_1.pdf )